



LA TAILLE DES ARBRES

(hors taille d'entretien des têtes de chat et tonte des arbres en forme architecturée)

La taille d'un arbre d'ornement est réalisée pour adapter le végétal à des contraintes humaines. Ces contraintes sont pour l'essentiel, d'une part la sécurité des usagers et des biens, et d'autre part, le volume de l'arbre par rapport à l'espace disponible. En dehors de ces motifs, un arbre d'ornement n'a généralement pas besoin d'être taillé.

La taille de sécurité permet d'éliminer toutes les branches qui risquent de se briser tels que le bois mort et les rameaux mal implantés ou malades. La taille de mise au gabarit consiste à conduire, puis à maintenir, le développement d'un arbre dont les dimensions naturelles ne sont pas adaptées au volume disponible (proximité du bâti, des réseaux aériens, des véhicules, ...).

En aucun cas la taille radicale ne permet de répondre à ces besoins (voir la fiche «Pourquoi ne faut-il pas effectuer de taille radicale ?»).

Comment tailler ?

Avant de tailler il faut se rappeler que l'arbre est un organisme vivant.

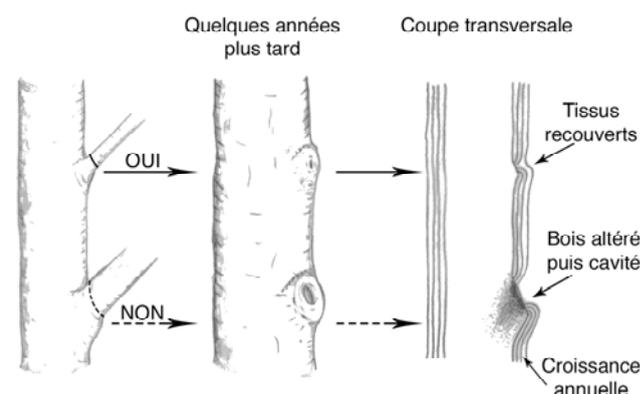
Le fait de tailler met à nu une partie du bois qui n'est plus protégé des nombreux agents pathogènes par l'écorce. Cependant d'autres systèmes de défense existent (substances antiseptiques, compartimentation des zones infectées par l'établissement de barrières, recouvrement des plaies). Ces défenses sont plus ou moins efficaces selon les essences et la vigueur des sujets, mais elles ne peuvent pas contrecarrer les effets dus à des blessures trop importantes. Les principes énumérés ci-dessous ont pour but de rendre le recouvrement des plaies le plus facile et le plus rapide possible. Plus l'arbre est vigoureux, mieux il réagira.

La taille élimine une partie des réserves (amidon et sucres contenus dans le bois) et de la masse foliaire qui contribue à la vie et à la croissance de l'arbre. L'arbre réagit à une élimination trop importante de branches par la fabrication de rejets, pour reconstituer la surface foliaire. Il est par conséquent nécessaire de ne pas éliminer plus de 30 % du volume initial du houppier.

Principes généraux

Coupez des branches de faible diamètre

Le recouvrement des plaies sera ainsi plus rapide et elles risqueront donc moins de s'infecter.



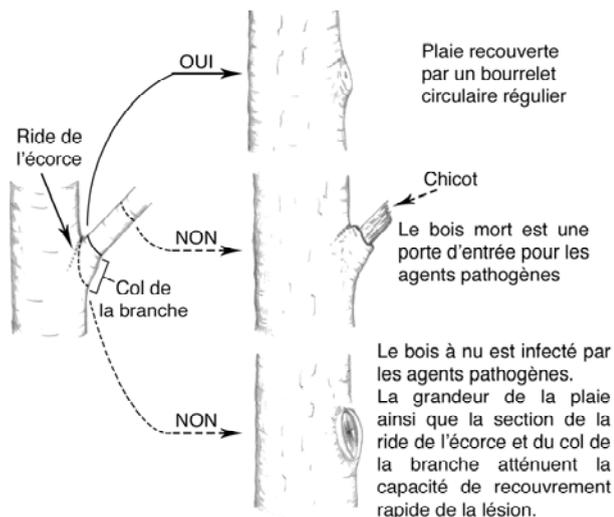
Pour que cette règle soit applicable, il est nécessaire de suivre l'arbre dès sa plantation (taille de formation), puis régulièrement tout au long de sa vie.

La taille devrait toujours se limiter à des éliminations de branche de diamètre inférieur ou égal à 5 cm. L'élimination de branches de plus gros diamètre constitue des opérations de rattrapage, d'autant plus risquées qu'il s'agira d'essences à moindre pouvoir de compartimentation (maronnier, bouleau, peuplier, frêne, saule, sophora,...). Plus le diamètre de la coupe sera faible, plus le recouvrement de la plaie sera rapide.

► **Respectez l'emplacement et l'angle de la coupe pour ne pas altérer le bourrelet cicatriciel**

Effectuez la coupe dans le plan joignant l'extérieur de la ride de l'écorce et l'extrémité du col de la branche (pas toujours très visible), sans altérer le cambium qui formera les tissus de recouvrement de la plaie. La coupe doit généralement être perpendiculaire à l'axe de la branche à éliminer.

Ne laissez pas de chicot *

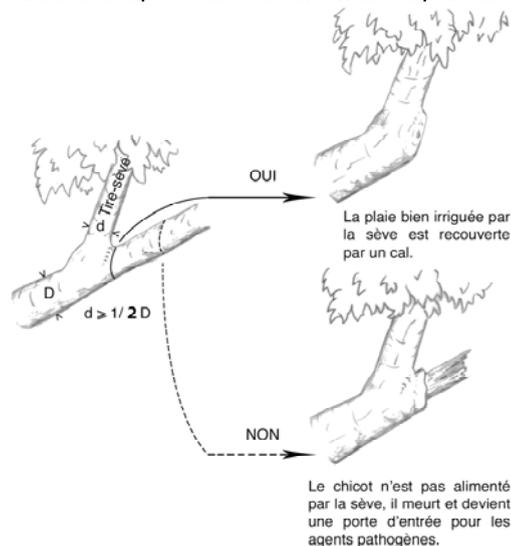


► **Taillez sur tige-sève**

Lorsque vous devez réduire la longueur d'une branche, effectuez la coupe à proximité immédiate d'un tire-sève (**ne laissez pas de chicot ***).

Le tire sève doit avoir un diamètre au moins égal à la moitié du diamètre de la branche éliminée.

La coupe doit être parallèle à l'axe du tire-sève. Le tire-sève assure une bonne alimentation en sève au niveau de la coupe et un recouvrement rapide de celle-ci.

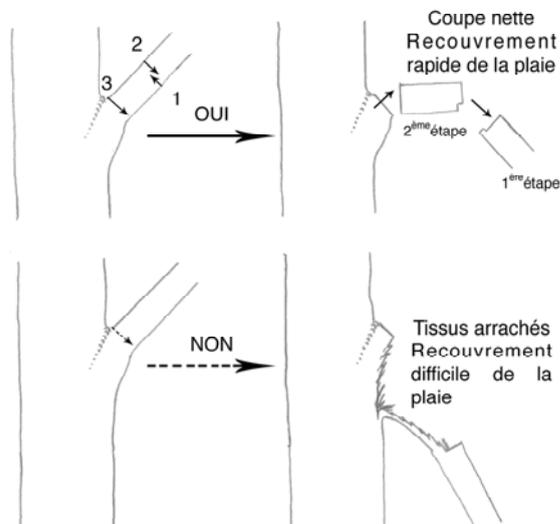


* **Le chicot** est un moignon de branche non alimenté par la sève, qui meurt et devient une porte d'entrée pour les agents pathogènes.

► **Effectuez des coupes nettes et franches**

Utilisez des outils bien aiguisés.

Pour éviter les déchirures (notamment lors des tailles en vert) effectuez la taille des branches lourdes en deux temps.



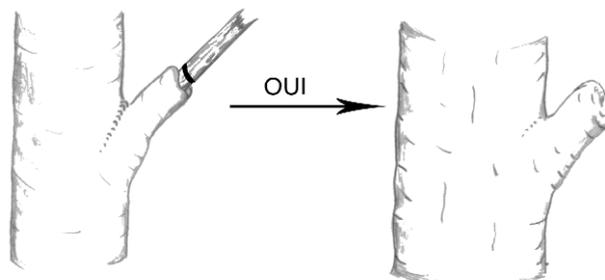
► **Désinfectez les outils de taille entre chaque chantier (ou entre chaque arbre)**

La désinfection évite la contamination de tous les arbres par un agent pathogène rencontré sur l'un d'entre eux. Laissez tremper les outils dans l'alcool à brûler ou autre désinfectant antifongique pendant quelques minutes.

Cas particuliers

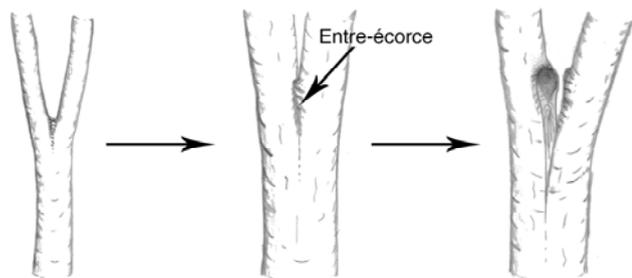
► **Élimination d'une branche morte**

Coupez la branche morte au plus près du bourrelet annulaire sans entamer ce dernier.



► Taille d'une fourche pour éviter l'apparition d'écorce incluse

Lorsque deux branches forment une fourche à angle très fermé, en grossissant les branches sont jointes sans être soudées (l'écorce les sépare). Ce type de fourche a une résistance mécanique faible et risque de se fendre lors d'une pression importante (vent, poids de la neige, ...).

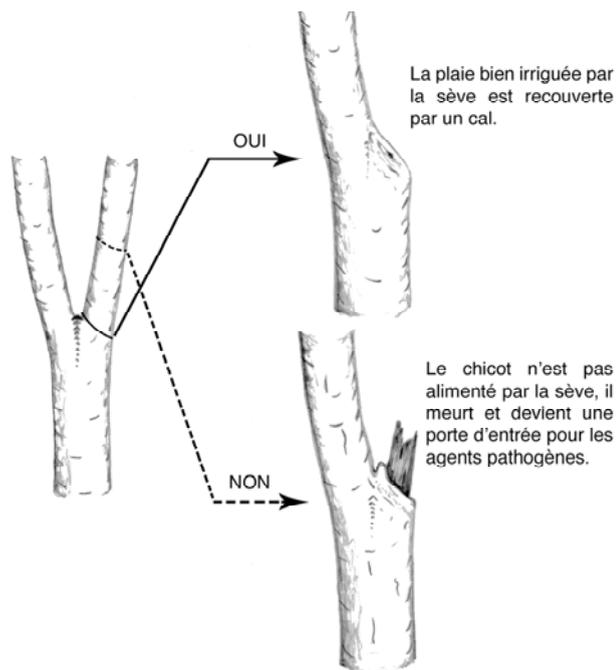


Jeune fourche à angle très fermé

Les 2 branches grossissent comprimées l'une contre l'autre mais sans se souder à leur base car leurs écorces les séparent

Peu résistant ce type de fourche peut se fendre

Lorsque ce type de défaut est repéré sur des branches de petit diamètre, éliminez un axe pour éviter le déchirement futur de la fourche. La branche de plus gros diamètre et la mieux orientée sera conservée.



Pour les branches de gros diamètre, n'effectuez pas de coupe traumatique mais mettez en place un haubanage.

► Haubanage

Le haubanage permet de renforcer la stabilité mécanique de la couronne d'un arbre en limitant l'amplitude du mouvement des branches. Le haubanage par cerclage avec des cordes creuses en polypropylène tissé et des absorbeurs de chocs peuvent être utilisés.



Le haubanage doit être vérifié régulièrement. Les cerclages en métal sont prohibés car ils étranglent les branches. Le haubanage avec câble acier est trop rigide et le perçage des branches pour l'introduction de tiges filetées laisse des plaies qui peuvent s'infecter.

Les enduits fongicides

Ces produits à appliquer sur les plaies n'ont qu'une durée de vie limitée qui ne peut pas efficacement atténuer les méfaits occasionnés par le non respect des bonnes règles de taille énoncées ci-dessus. Si le produit est utilisé, il doit être appliqué immédiatement après la coupe et uniquement sur du bois sain.

Périodes de taille

Toute l'année sauf :

- Pendant la période d'apparition des feuilles (débourrement)
- Pendant la période précédant la chute des feuilles (descente de sève)

La taille des arbres feuillés (taille en vert) :

- Assure une meilleure compartimentation et un meilleur recouvrement des plaies
- Limite l'apparition de rejets
- Permet de mieux repérer le bois mort

La taille des arbres sans feuilles (hivernale)

- Permet de mieux distinguer l'architecture de l'arbre
- Limite les risques de déchirure d'écorce

Les moyens

De nombreux outils sont utilisés pour effectuer la taille (sécateur, sécateur de force, échenilloir, scie d'élagage à main japonaise, scie à chaîne sauf pour la taille de formation, ...)

Pour les grands arbres, la méthode du grimper est la meilleure car elle permet à l'élagueur de se déplacer dans la totalité de l'arbre (l'utilisation de la nacelle ne permet pas d'entrer dans le houppier des arbres à grand développement).

L'utilisation des griffes est prohibée pour grimper dans les arbres car elles ouvrent des plaies infectées ensuite par différents agents pathogènes.

La sécurité

L'élagage de grands arbres est une opération dangereuse (hauteur et matériel tranchant). Il est par conséquent obligatoire de travailler en équipe de deux personnes minimum et d'utiliser l'équipement de protection approprié répondant aux normes de sécurité tels que vêtements et gants anti-coupures, chaussures de sécurité, casque, protection des yeux, dispositif anti-bruit, trousse de secours harnais et équipement nécessaire au grimper (se référer au décret 65-48 du 8 janvier 1965 et décret 95-608 du 6 mai 1995).

Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes en hauteur doivent être vérifiés au moins tous les douze mois par un organisme certifié qui délivrera un certificat à annexer au registre de sécurité (article R.233.42.2 du code du travail et arrêté du 19/03/93).

Les machines doivent être conformes aux normes en vigueur (NF-E52.610 et NF-HD 1004).

Le personnel communal conduisant des nacelles élévatrices ou tracteurs équipés de broyeurs, doit être titulaire d'un certificat d'aptitude à la conduite d'engins spéciaux (CACES).

Un périmètre de sécurité doit être établi autour du chantier. La sécurité routière doit être assurée. Les lignes électriques proches doivent être mises hors tension.

A qui s'adresser ?

L'élagage est une opération délicate qui demande une bonne forme physique, une formation de base solide (certificat de spécialisation «taille et soins des arbres») et de nombreuses années d'expériences.

Adressez vous uniquement à des grimpeurs-élagueurs professionnels diplômés et assurés pour ce type de travail. (entreprises ayant le titre de qualification P 140 ou P 141 QualiPaysage et (ou) adhérent au Cercle de qualité de l'arboriculture ornementale SEQUOIA).

ADRESSES UTILES

SEQUOIA

(Cercle de Qualité de l'Arboriculture Ornementale)
79, avenue de la Cour de France
91260 JUVISY SUR ORGE
Tél. : 01 69 45 51 85 Fax : 01 69 45 20 45
info@sequoia-online.com www.sequoia-online.com

Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage

(UNEP) section élagueur
10, rue Saint Marc
75002 PARIS
Tél. : 01 42 33 18 82 Fax : 01 42 33 56 86
www.unep-fr.org

QUALIPAYSAGE

44, rue d'Alésia
75682 PARIS Cedex 14
Tél. : 01 43 27 34 18 Fax : 01 43 27 34 19

Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)

Direction de la Santé
Les Mercuriales
40, rue Jean Jaurés
93547 BAGNOLET CEDEX
Tél. : 01 41 63 77 77 Fax : 01 41 63 78 20
www.msa.fr

Association Française de Normalisation (AFNOR)

11, avenue Francis de Pressencé
93571 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX
www.afnor.fr

Les coordonnées des centres de formation en élagage sont disponibles dans la fiche "formations".

BIBLIOGRAPHIE

La taille des arbres d'ornement

Christophe Drenou
Institut pour le Développement Forestier - 1999

Guide pratique du grimpeur élagueur

Frédéric Mathias
Société Française d'Arboriculture - 2001

Guide Pratique des Professionnels de l'élagage

Mutualité Sociale Agricole Caisse Centrale - 2003

Marchés publics de travaux

Cahier des clauses techniques générales
Fascicule n° 35
Aménagements paysagers - aires de sports et de loisirs en plein air
Bulletin officiel - Avril 1999

Octobre 2003

Auteur : Augustin Bonnardot